

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 098-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.551

Déposée le: 28.05.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: Non classifié
Proposition du
Conseil-exécutif:



BCBE: participation indirecte à l'industrie d'armement?

Diverses **institutions financières**, dont Swisscanto, sont sous les feux de la critique en raison des **investissements qu'elles réalisent dans des fabricants internationaux d'armes à sous-munitions** et des prestations financières qu'elles leur accordent. Swisscanto, une société affiliée de la Banque Cantonale de Zurich, a investi, depuis 2011, cinq millions de dollars US dans des entreprises de production d'armes nucléaires ou de bombes à sous-munitions et détient environ 0,5 pour cent d'obligations de la société française Safran, qui fabrique des armes nucléaires.

Le canton de Berne est l'actionnaire majoritaire de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) et participe donc massivement au capital de la troisième plus grande banque cantonale de Suisse (total du bilan en 2015 : 28,0 mia CHF, environ 1300 collaboratrices et collaborateurs).

Dans un souci de transparence, il importe de clarifier si la BCBE participe directement ou indirectement à des entreprises productrices de bombes à sous-munitions et d'armes nucléaires ou à d'autres sociétés de l'industrie de la défense éthiquement contestables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La BCBE détient-elle des placements directs (actions, obligations, etc.) dans des entreprises qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires dans l'industrie de l'armement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions ?
2. La BCBE détient-elle des placements dans des fonds spécialisés dans l'industrie de la défense, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions ?
3. Quels fonds indiciels composés également d'actions de l'industrie de l'armement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions, la BCBE détient-elle ?
4. La BCBE est-elle impliquée d'une autre manière dans l'industrie de l'armement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et des bombes à sous-munitions ?
5. A combien s'élève la part des placements évoqués précédemment dans la fortune totale de la banque ?
6. Sur quels critères éthiques et durables la BCBE fonde-t-elle sa politique commerciale et de placement ?
7. Le Conseil-exécutif est-il disposé à s'engager, par exemple en tant que propriétaire, à ce que la BCBE se retire des entreprises internationales liées à la fabrication de bombes à sous-munitions et d'armes nucléaires ?